

emoa.

Mutuelle du Var

**Rapport sur la prise en compte des
critères Environnementaux, Sociaux et de
Gouvernance (ESG) dans notre politique
d'investissement
Exercice 2021**

**Conseil d'Administration
Du 4 avril 2022**

EMOA Mutuelle du Var

89 Place de la Liberté

83 000 TOULON Cedex

www.mutuelle-emoa.fr

Mutuelle soumise au Livre II du Code de la Mutualité

N° SIREN 783 169 220

Préambule

En application de l'article L. 533-22-1 du Code Monétaire et Financier modifié par la loi 2015—992 du 17/08/2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le Conseil d'Administration établit, chaque année, un rapport sur la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans notre politique d'investissement.

Les informations contenues dans ce rapport sont déterminées par décret.

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière. Ils sont pris en compte dans la gestion socialement responsable et permettent d'évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).

- ✓ Le critère environnemental tient compte de : la gestion des déchets, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la prévention des risques environnementaux.
- ✓ Le critère social prend en compte : la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect du droit des employés, la chaîne de sous-traitance (supply chain) et le dialogue social.
- ✓ Le critère de gouvernance vérifie : l'indépendance du conseil d'administration, la structure de gestion et la présence d'un comité de vérification des comptes.

Il est nécessaire dans une stratégie de développement durable et d'investissement responsable de relier la performance financière d'une entreprise à son impact environnemental et social.

Démarche générale

La prise en compte par notre Mutuelle des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans notre politique d'investissement s'inscrit dans une démarche globale d'intégration des principes du Développement Durable dans notre activité.

Elle s'inscrit également dans les différentes politiques arrêtées par le Conseil d'administration, telles que :

- ✓ La politique des placements,
- ✓ La politique de gestion des risques,
- ✓ La politique Compétence et Honorabilité,
- ✓ La politique d'Achat,
- ✓ La politique d'externalisation.

Ainsi la politique de gestion des risques prévoit les modalités de suivi du respect des principes d'indépendance du Conseil d'administration et du Comité d'audit.

Cette prise en compte dans notre quotidien est plus ou moins ancienne selon les items. Elle répond à une double préoccupation : le respect de notre obligation d'agir au mieux des intérêts de nos adhérents et celui du respect de nos valeurs mutualistes.

Modalités de prise en compte

Cette démarche trouve son application au travers de nos politiques écrites.

- **Notre politique d'achat** est définie selon 3 axes majeurs : l'efficacité économique, la déontologie et la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de gouvernance.

La prise en compte du développement durable apparaît comme une évidence dans la gestion des achats. La fonction achat est ainsi un acte majeur pour atteindre les objectifs définis en s'imposant ses propres règles de fonctionnement dans la gestion avec les fournisseurs :

- Respect de l'environnement,
- Priorité aux achats de proximité s'ils répondent en tout point par ailleurs au besoin de la mutuelle,
- Maîtrise du recyclage des déchets,
- Limitation des transports et de leur empreinte carbone,
- Priorité donnée aux fournisseurs qui s'engagent à respecter les règles du développement durable.

Notre politique d'achat s'inscrit donc dans une démarche « achats responsables », tel que défini par l'Observatoire des Achats Responsables : « Tout achat intégrant, dans un esprit d'équilibre entre parties prenantes, des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et favorisant le développement économique notamment par la recherche de l'efficacité, de l'amélioration de la qualité des prestations et de l'optimisation complète des coûts (immédiats et différés) au sein d'une chaîne de valeur ».

Cette politique s'est concrétisée dès 2017 par la mise en place d'une collecte papier et gobelets en plastique effectuée par une entreprise adaptée dont la vocation est à la fois sociale (créer des emplois locaux pour des personnes en difficulté d'insertion ou en situation de handicap) et environnementale (participer activement à la protection de l'environnement). Ce prestataire vient collecter régulièrement les déchets issus des corbeilles de tri et les emmène sur son site de recyclage.

Concrètement, en 2021, dans nos locaux, 1 tonne et 285 kilos de papiers ont été collectés et recyclés sur l'année, ainsi que 91 kg de gobelets.

- En termes d'impact social, cette activité correspond à 13 heures de travail confié à des personnes en difficultés.
- Les bénéfices environnementaux représentent, quant à eux, une économie équivalente à :
 - ✓ 22 arbres non coupés,
 - ✓ 30 m³ d'eau,
 - ✓ 7 420 KWh,
 - ✓ 642 kg de CO₂
 - ✓ 76 litres de pétrole.

Soit environ l'équivalent de 149 bains, 18 mois de consommation électrique d'un foyer français, 140 AR Paris/Marseille en TGV et 6420 kms en voiture essence.

Par ailleurs, la politique achat est un levier possible pour aider les personnes en situation de handicap à l'insertion ou la réinsertion sociale et professionnelle. Ainsi, la mutuelle fait appel à une ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) pour l'entretien des espaces verts de ses sites.

De plus, après les travaux de rénovation de la toiture, puis de la façade, c'est le système de chauffage/climatisation de notre siège administratif de Six-Fours qui a été revu afin de renforcer l'étanchéité et l'isolation thermique du bâtiment et d'améliorer ainsi sa performance énergétique.

Concernant nos actions de communication, nous privilégions les supports durables et/ou recyclables, notamment pour :

- Nos agendas qui, désormais, n'ont plus de couverture plastifiée mais une couverture en carton recyclé,
- Nos cartes de vœux qui sont également réalisées sur du papier recyclé,
- Nos supports promotionnels sont réutilisables d'une année à l'autre,
- Notre imprimeur répond aux certifications PEFC, IMPRIM'VERT et aux normes ISO 9001.

Enfin, nos travaux sont orientés vers la dématérialisation, grâce à la mise à disposition d'espaces en ligne permettant la gestion du contrat et/ou de la relation à distance, pour les adhérents, les entreprises et les professionnels de santé.

Ainsi, les élections de nos Délégués à l'Assemblée Générale en 2021 se sont déroulées de façon dématérialisée.

- **Notre politique de gestion des risques** prévoit également la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance.

En effet, EMOA Mutuelle du Var a mis en place depuis plusieurs années une politique globale en matière de prévention / sécurité / formation et qualité de vie au travail à destination de son personnel.

Elle porte également une attention particulière au dialogue social, représenté par les élus du Comité Social et Economique afin de mener des actions conjointes à destination des salariés.

En 2021, nous avons déployé les actions suivantes :

- Volet « Santé et d'Hygiène »
 - ✓ Travaux de propreté (peinture, changement d'une partie de mobilier), création d'un espace « cuisine » avec un évier sur meuble avec crédence, et réorganisation des toilettes privées (lave main et carrelage) sur l'agence de Valgora.
 - ✓ Rénovation de l'agence de Fréjus (sol, murs, plafonds, éclairage dalles led), et création d'un bureau fermé avec l'existence d'une verrière d'artiste.
 - ✓ Création d'une ouverture de fenêtre (châssis deux vantaux) au service informatique.

- ✓ Achats de masques chirurgicaux, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes (Covid). Passage journalier des agents d'entretien au sein des agences.
 - ✓ Achat de tables individuelles pour la restauration sur Six Fours.
 - ✓ Nettoyage des moquettes sur le site de Six-Fours (1er étage + rez-de-chaussée couloir « plateformes »).
 - ✓ Mise en place de la dératisation.
 - ✓ Entretien des climatisations avec le prestataire COFELY pour l'ensemble de nos sites.
 - ✓ Veille permanente par le service comptabilité sur les interventions des femmes de ménage pour l'ensemble de nos sites afin de garantir un niveau d'hygiène et de propreté.
- Volet prévention / sécurité :
- ✓ Des formations sur la sécurité à destination des salariés : Manipulation des extincteurs, recyclage SST (Sauveteur Secouriste du travail), Habilitation électrique et recyclage électrique (maintien dans la fonction), Formation guides et serres files
 - ✓ La présence de 3 référents en interne intervenant sur la sécurité et la prévention qui ont bénéficié de formations en lien avec cette mission.
 - ✓ Le contrôle annuel sur l'ensemble de nos sites, par nos prestataires, des installations électriques et de nos systèmes de sécurité incendie.
 - ✓ Achat et mise en place d'un abri pour les deux roues à l'arrière du bâtiment du site de Six Fours.
 - ✓ Contrat d'entretien avec nos prestataires SICLI (extincteurs) + APAVE (électrique) afin de garantir la sécurité en matière d'incendie et d'électricité.
 - ✓ Mise en place de détecteur de mouvement sur les salles photocopieurs sur le site de Six Fours.
 - ✓ Entretien du parc automobile (contrats d'entretiens, pneus ...).
 - ✓ Entretien de l'ascenseur sur le site de Toulon.
- Volet qualité de vie / bien-être au travail :
- ✓ Réaffirmation, dans l'accord sur l'égalité entre les femmes et les hommes de l'engagement de réaliser les réunions en interne sur une plage horaire afin de respecter les contraintes personnelles des salariés (9h/12h-14h/17h).
 - ✓ Mise en place de l'accord de télétravail permettant aux salariés éligibles de réaliser entre un et deux jours par semaine leur mission à leur domicile.
 - ✓ Réaménagement des services Contrôle interne et Juridique, les membres du CSE ayant veillé au respect des différentes normes d'implantation des bureaux.

Ainsi, la création d'un bureau à l'intérieur d'un espace anciennement salle de pause a été effectuée de façon à ce qu'il puisse bénéficier de la climatisation existante, en veillant à l'isolement thermique, en optimisant la lumière naturelle et en créant une ouverture fenêtre.

- ✓ Achat de cinq fauteuils ergonomiques tapissiers pour le service informatique.
 - ✓ Achat de PC portables, sacoches, et casques d'écoute pour la mise en place du télétravail.
 - ✓ Remplacement des chaises en tissus par l'achat de chaises (en plastique) pour la salle de formation de l'agence de Valgora.
 - ✓ Installation de nouveaux stores enroulables et ajouts de filtres solaires sur l'ensemble de la vitrerie sur l'agence de Valgora.
 - ✓ Achat de tables droites rabattables sur roulettes pour la salle de formation 1^{er} étage de Six Fours.
 - ✓ Veille de la disponibilité de l'eau et du café sur l'ensemble des sites.
- **Notre politique de placement** formalise la prise en compte de ces critères en prévoyant qu'à rentabilité et niveau de risque équivalent, la mutuelle doit privilégier les investissements favorisant des actions positives en matière sociale, environnementale ou de gouvernance.

Concrètement, cette démarche est intégrée dans nos choix de placement puisque, en 2020, **59% de nos investissements et 15% de nos placements** portent sur des placements labellisés « green notes » ou ISR ou encore dont les sous-jacents sont des entreprises européennes sélectionnées en fonction de l'importance de leur engagement en faveur du climat et/ou du développement durable.

Moyens d'information

Ce rapport est disponible sur le site de notre mutuelle : www.mutuelle-emoa.fr.